

ACTUALITÉ



Décalage du démarrage de la redevance incitative

Lors du Comité Syndical du 3 mai, les élus ont évoqué le report du démarrage de la redevance incitative. Ainsi la période de test démarrera en janvier 2024 au lieu du second semestre 2023.

Le déploiement de la redevance incitative (RI), initié début janvier 2023 s'effectue en plusieurs étapes. Certaines étapes peuvent s'effectuer de manière concomitante, alors que d'autres doivent s'effectuer dans un ordre prédéterminé. La mise en œuvre du projet a été soumise à différents éléments imprévisibles qui ont entraîné un retard global de ce déploiement de la Redevance Incitative. C'est pourquoi les élus du SMICTOM ont estimé préférable de reporter le démarrage de cette redevance.

Ainsi, la phase de test ou phase à blanc démarrera en janvier 2024 et durera toute l'année et non plus seulement les 6 mois initialement prévus.

DÉCRYPTAGE

Avec ou sans sac jaune ?

Avec la distribution des nouveaux bacs de collecte, certains usagers se demandent si les emballages doivent toujours être jetés dans un sac jaune avant d'être mis dans le bac.

Pour les usagers habitants en centre bourg et ayant reçu leur nouveau bac jaune, les emballages doivent être jetés **en vrac dans le bac**. Ils ne doivent plus utiliser de sacs jaunes.

Pour les usagers habitants en campagne, dans les lieux-dits où la collecte se fait en point de regroupement, la collecte sélective se fait **toujours avec les sacs jaunes**.

Ainsi pour cette 2^{ème} catégorie d'usagers et uniquement pour eux, même en ayant reçu leur nouveau bac jaune, celui-ci ne peut pas encore être utilisé, car les nouvelles tournées de collectes ne sont pas encore en place.

Ces consignes sont applicables jusqu'à la mise en place des nouvelles tournées (début 2024).



Les ordures ménagères quant à elles doivent évidemment toujours être mises dans des sacs qui seront bien fermés avant d'être jetés !

EN BREF

Le geste du mois

Les tontes de pelouse peuvent après quelques heures de séchage servir de paillage dans le potager ou au pied des massifs. Le paillage permet de garder le sol plus frais et humide et évite les arrosages trop fréquents. Cette pratique permet d'économiser de l'eau et d'éviter des allers-retours à la déchèterie !

Reconduction de l'aide

L'aide à la location de broyeurs de végétaux sera de nouveau disponible au mois d'août. Un nouveau formulaire d'inscription sera disponible sur notre site Internet.



Acteurs du réemploi sur le territoire

La 3^{ème} édition de la *Fête de la récup !* a lieu le 10 juin à Fougères, l'occasion de découvrir quelques acteurs du réemploi sur notre territoire. Retrouvez-les sur notre site en scannant ce QR Code.



INFORMATION

Certains usagers ont entendu parler de l'interdiction d'apporter les tontes de pelouse en déchèteries pour les habitants de Rennes Métropole. Nos agents de déchèteries sont fréquemment interrogés à ce sujet. Les usagers du SMICTOM du Pays de Fougères ne sont pas concernés par cette interdiction. Le SMICTOM continuera à accepter les tontes de pelouses en 2024. Néanmoins les déchets verts représentent environ 30 % des apports en déchèterie et de nombreuses solutions existent pour les valoriser dans les jardins et éviter de se déplacer en déchèterie.



Disponible en ligne

La lettre Valoriz n°32 est disponible sur notre site Internet. Les 2 QR codes dans la lettre qui ne fonctionnaient pas ont été modifiés pour la version en ligne.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumallerie
35 133 Javené

02.99.94.34.58

accueil@smictom-fougères.fr

www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles